

<http://lipietz.net/Amenagement-du-territoire-et-autoroutes-de-l-information>

Libération

Aménagement du territoire, et autoroutes de l'information

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: lundi 12 janvier 1998

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Jamais, dans notre histoire, n'a été si forte la tendance à concentrer l'essentiel de la richesse, du savoir et du pouvoir sur une part aussi faible du territoire.

Hors la mégapole parisienne et quelques métropoles " branchées " par avions et TGV, point de salut. Cette tendance a des causes profondes : la " flexibilité " du marché du travail, sa " dérégulation " conduisent à rechercher les ressources humaines et les emplois là où ils sont déjà ! La réforme de l'Aménagement du Territoire annoncée par Dominique Voynet se heurtera à cette tendance lourde, qu'il faudra des décennies pour inverser en rendant ses moyens au développement local.

Pourtant il y a urgence. La circulation physique dans les mégapoles approche l'apoplexie, les infrastructures lourdes de transport inter-cités (TGV, grands aéroports) sont de plus en plus contestées. Et la conférence de Kyoto vient de rappeler l'urgence d'une limitation drastique de la production de gaz à effet de serre, dont le facteur déterminant est le transport. Transport des marchandises, mais surtout des personnes.

Dans l'entonnoir de la concentration spatiale dont il ne sera pas simple de sortir, il est vain de proclamer le droit à la fluidité des déplacements, démagogique de promettre (comme le fit Charles Pasqua) que chaque point du territoire sera à quelques dizaines de kilomètres d'un échangeur autoroutier ou d'une gare TGV.

Il existe une issue à court terme : un bon avant dans la circulation dématérialisée, " virtuelle ", de l'information, du savoir, de la culture et du débat. La technique en offre les moyens : les " autoroutes de l'information ". La Toile mondiale de l'internet offre une réponse certes partielle mais prometteuse. Chaque citoyen doit disposer, dans quelques années, d'un branchement local à gros débit sur le Net.

Mais la technique n'est rien sans le droit et les moyens, le canal n'est rien sans le contenu. Une exigence d'accès universel aux autoroutes de l'information repose toute la question du service public en France.

D'abord, qui doit être " câblé " ? Toute la France. Cela veut dire que le " service public des Télécom " doit assurer, au titre du service de base universel, l'accès général à une entrée locale à grand débit sur la Toile. Nous verrons bien si une telle mission est compatible avec la participation de fonds de pensions américains au capital de France-Télécom. Si ce n'est pas le cas, l'urgence de l'aménagement " soutenable " du territoire devra primer.

Ensuite, les terminaux. Avant que les fabricants se décident à mettre sur le marché des ordinateurs à bas prix, France-Télécom doit renouveler l'opération " Minitel ", mais cette fois avec les technologies de pointe. Chaque poste de chaque village doit comporter des terminaux publics.

Et puis surtout, les contenus. La France dispose d'un immense matériel intellectuel, scientifique et artistique, dans son domaine public. La Très Grande Bibliothèque a commencé à le numériser. De ce trésor, elle n'a rien fait. Comme le suggère Philippe Quéau, directeur de la Division Information et Informatique de l'Unesco, une lutte titanesque s'engage à l'aube du XXI^e siècle sur cette question du " domaine public de l'information ". Ou bien ce domaine sera " enclos " (comme jadis les biens communaux) par des propriétaires privés de base de données, et la déchirure sociale fera un pas en avant irréversible, en France et dans le monde. Ou bien les communautés disposant de fortes traditions de " domaine public intellectuel " contre-attaqueront en inondant le monde d'accès gratuit à l'information.

La tradition républicaine française est de ce côté, comme celle de la majorité de l'Europe, comme celle de l'Unesco. L'ambition locale de " câblage du territoire " rejoint ici l'obligation de résistance culturelle globale. Les trésors de la Bibliothèque de France (et pourquoi pas de sa cinémathèque, de ses théâtres subventionnés, de ses universités) peuvent et doivent se retrouver le plus vite possible sur la Toile mondiale, de la Corrèze au Zambèze, pour le même prix dérisoire.

Aménagement du territoire, lutte contre l'effet de serre, défense et illustration de la conception française du service et du domaine public, aide culturelle au Tiers-Monde, et accessoirement relance de l'industrie française et européenne du multimédia, se nouent ici dans un " programme mobilisateur " aussi fructueux qu'inattendu. Un programme qui se heurte à bien des réticences, y compris chez les partisans d'une résistance au libéralisme. Ceux-là confondent cependant trop souvent, dans leur hostilité à l'Internet, la technique disponible et les conditions *sociales* de sa mise en œuvre.

Certes, d'autres programmes sont prioritaires : la disponibilité des humains en eau potable, la sécurisation du rapport salarial, et tant d'autres. Mais nous ne pouvons admettre les critiques telles que " ce sera la fin du livre, de la fête collective, du face à face ". Jamais l'accès à domicile à l'œuvre d'un auteur, à sa pensée, à ses tableaux, n'a privé quiconque du désir de le rencontrer ou de goûter ensemble son œuvre " en vrai ". Jamais le microsillon ne nous a dissuadés d'aller danser.

Le choix n'est pas entre atomisation des internautes autistes et communion au " réel " moyennant des déplacements aussi interminables que coûteux et polluants. Il est entre l'accès de tous au patrimoine commun, et le couple concentration spatiale/exclusion sociale.